





NIEVRE FOOTB@LL

Journal officiel du District de la Nièvre

Une équipe unie au service du Football Nivernais !- Tél: 03.86.61.07.23





SOMMAIRE

Actualités

~Accès direct

Procès-verbaux *▽* Accès <u>direct</u>

Classements et désignations

Disponibles en fin de journal

NOS PARTENAIRES



Résultats du Tirage

des Coupes Départementales Séniors Masculins

Conseil Départemental:

- SNID R1 / VAUZELLES R2
- ESN 58 R3 / SAINT-BENIN R2

Coupe du District Sport Comm:

- POUILLY D3 / SAINT-PIERRE D2
- MARZY D1 / FOURCHAMBAULT D1

Coupe de l'Amitié :

- COSSAYE 1 / GUERIGNY-URZY 2
- CHARRIN 2 / LA MACHINE 3









ACTUALITÉS

Animations pour la Finale de la Coupe de France Féminine



La Finale de la Coupe de France Féminine entre le PSG et Yzeure aura lieu dimanche 15 mai au stade Gaston-Gérard de Dijon. A l'occasion de « la Semaine du Football Féminin » de la FFF du 9 au 15 mai 2022, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté propose plusieurs animations en marge de la rencontre!

La Finale de la Coupe de France organisée à Dijon, sur la pelouse habituelle du Dijon FCO, sera l'occasion de mettre en avant et de fêter le Football Féminin! La Ligue met en place des animations pour les clubs régionaux autour des pratiques associées au football...

Un programme chargé en animations!

Les 3 animations mises en place par la Ligue BFC sont proposées de 13h30 à 16h00 et sont **ouvertes aux clubs féminins burgo-comtois** (Ligue & Districts), pour les **catégories U7F à U18F** :

- Ateliers « découvertes » des Nouvelles Pratiques
- Festifoot: matchs de foot à 4 (U7 et U9) ou à 5 (U11, U13, U15 et U18)
- Challenge Fit foot avec le Crédit Agricole

Inscriptions obligatoires avant le 21 avril

Une inscription de votre équipe est obligatoire **avant le jeudi 21 avril** pour participer à ces 3 animations. Des ateliers autour des **Nouvelles Pratiques** vous permettront de découvrir le football sous différentes formes. Un **Festifoot** verra les équipes inscrites s'affronter, dans les catégories U7F à U18F, lors de matchs de foot à 5, ou 4 pour les plus jeunes. Avec le Crédit Agricole, partenaire de la FFF et de la Ligue BFC, un **Challenge Fit foot** sera mis en place. Il consistera à proposer une animation « Fit foot » d'une durée de 1 minute à 1 min 30. La meilleure équipe sera récompensée et pourra effectuer sa production « Fit foot » sur le terrain du stade Gaston-Gérard durant l'échauffement des équipes finalistes !

1 place offerte pour chaque participante!

Les participantes de toutes les équipes inscrites se verront offrir chacune une place pour la Finale! De 13h45 à 15h00, la Ligue proposera également une **formation des Référents Féminins** pour les clubs dans les salons du stade. Enfin, une **Fan Zone** ouvrira de 14h00 à 17h45 avant la grande finale entre les clubs du **FF Yzeure AA et du Paris-Saint-Germain Féminin** (coup d'envoi à 18h15).

<u>Animations-pour-la-Coupe-de-France-féminine-2022</u>

Comment inscrire votre club?

Envoyez un mail à Dominique DAROSEY à <u>ddarosey@lbfc.fff.fr</u> en précisant :

- Le nom de votre club
- La/les catégories de(s) l'équipe(s) participante(s)
- Le nom du responsable
- Les coordonnées du responsable : mail et téléphone



COSNE-COURS SUR LOIRE Stade Raphaël Giraux

TOURNOI INTER-DISTRICTS JEUDI 26 MAI









Ligue Nouvelle Aquitaine





Ligue Bourgogne Franche-Comté

La Nièvre accueille ses voisins en trois sélections Départementales

Sélections U13 - U14 Garçons (Foot à 11) - Sélections U13-U14 Féminines (Foot à 8)



Entrée libre à partir de 9h30

Stands - Buvettes à destination du public



Section Sportive des Courlis : la saison 2022/2023 est lancée !



Dans le cadre de la Section Sportive des Courlis et de la future saison 2022/2023 à venir, le District de la Nièvre vous présente le dispositif.

Le concours d'entrée de la saison prochaine se déroulera le mercredi 11 mai 2022 :

- de 13h à 15h pour les joueurs/joueuses né(e)s en 2010 et 2011
- <u>de 15h à 17h</u> pour le joueurs/joueuses <u>né(e)s en 2008 et 2009</u>

Le dossier de candidature est à retourner dûment complété avant le lundi 9 Mai 2022 soit :

- par mail à Anthony ARCHAMBAULT (aarchambault@nievre.fff.fr)
- ou par voie postale : COLLEGE LES COURLIS Boulevard Léon Blum 58000 NEVERS

Afin de faciliter les échanges, nous vous informons que le dossier disponible ci-dessous est à compléter directement sans besoin de l'imprimer (PDF remplissable).

DOSSIER DE CANDIDATURE

Afin de permettre à chaque joueur et toute famille d'avoir le plus d'informations possibles, le Directeur Technique Régional, la Proviseure du Collège, les Elus et les Conseillers Techniques du District de la Nièvre ou encore des joueurs vous livrent leurs témoignages.



PROCÈS-VERBAUX



COMMISSION DES COMPÉTITIONS SENIORS

Réunion du	5 mai 2022
Procès-verbal	N° 33
Présidence :	M. Bernard MAY
Présents :	Mme Patricia BEAURENAUD (téléphoniquement) - MM. Lionel. ERAY - Guy MARTIN – Michel PINGUET

RAPPEL

. Modification au calendrier

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au mardi (minuit), sauf raison majeure. Confrontée, chaque semaine, à de nombreux abus, <u>la commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors</u> délais.

. Terrain impraticable

Pour toute déclaration de terrain impraticable se référer au règlement page 133 « TERRAIN IMPRATICABLE » de l'annuaire du District.

Toute demande effectuée en dehors de ces deux règles ne pourra être prise en compte par la Commission. Le secrétariat et les Membres de la Commission restent à la disposition des Clubs pour répondre à toutes questions.

. Horaires des lever de rideau (suite Covid-19)

Les levers de rideau auront lieu à 12h00 si le match principal est fixé à 15h00 à compter du 1^{er} WE de mars 2022 (sauf si les installations sont équipées de quatre vestiaires).

COMPÉTITIONS MASCULINES

1 – MATCHS NON JOUES

Journée du 06 février 2022

Championnat Départemental 3 - Poule A

POUILLY 1 / COSNOIS FC 1 – Match n° 50285.1 - Fixé au 22 mai 2022

Journée du 10 avril 2022

<u>Championnat Départemental 1 Sport Comm</u>

PREMERY 1 / NEVERS BANLAY 1 – match n°50045.2 – Fixé le 22 mai 2022.

Journée du 17 avril 2022

Championnat Départemental 3 Poule B

E. MOUX BRASSY 1 / MONTIGNY 1 – match n°50322.2 – Fixé au 22 mai 2022 à Brassy.

2 - MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Journée du 24 avril 2022

Championnat Départemental 3 Poule A

COSNOIS FC 1 / MARZY 2 - match n° 50265.2

Suite courriel reçu de la Municipalité de Cosne/Loire (indisponibilité du terrain de rugby) le dimanche 24 avril 2022, la Commission reporte la rencontre au jeudi 26 mai 2022 à 18h30 (organisation Interdistricts). La commission remercie les deux clubs de leur compréhension.

Journée du 08 mai 2022

Championnat Départemental 1

SUD LOIRE ALLIER 1 / NEVERS BANLAY 1 – Match n°50069.2

Accord des deux clubs et de la commission pour avancer le match au samedi 7 mai 2022. Coup d'envoi impératif à 18 heures et sous réserve que le match parvienne à son terme.

Championnat Départemental 3 Poule A

COULANGES 2 / FOURCHAMBAULT 3 - Match n°50270.2

Accord des deux clubs et de la commission pour avancer le match au samedi 7 mai 2022 à 18h00.

Championnat Départemental 3 Poule B

E. MOUX BRASSY 1 / ESN 58 3 - Match n°50336.2

Le match initialement prévu sur le terrain de MOUX aura lieu sur le terrain de BRASSY. Accord de la commission.

Journée du 15 mai 2022

Championnat Départemental 4 Poule C

DRUY BEARD 2 / NEVERS MAUPAS 1 - Match n°50476.2

Accord des deux clubs et de la commission pour décaler le match à 15h00.

Journée du 22 mai 2022

Coupe du District/Sport Comm

POUILLY 1 / ST PIERRE 1 - Match n° 51116.1

La commission fixe cette rencontre au 12 juin 2022.

3 – DEMI-FINALES COUPES DEPARTEMENTALES

Le tirage des ½ Finales des Coupes du Conseil Départemental, du District Sport Comm et de l'Amitié a eu lieu le vendredi 29 avril 2022 à partir de 19h00 dans les locaux de notre équipementier Sport Comm en présence des clubs de ASA-VAUZELLES, AS-FOURCHAMBAULT, AS-GUERIGNY, US-SAINT PIERRE, ESN 58, JS-MARZY, AS-SAINT BENIN, AS-POUILLY, SNID.

Résultats du tirage :

Coupe du Conseil Départemental :

SNID (R1) / VAUZELLES (R2) - 22 mai 2022

ESN 58 (R3) / SAINT-BENIN (R2) - 22 mai 2022

Coupe du District Sport Comm:

POUILLY (D3) / SAINT-PIERRE (D2) - 12 juin 2022

MARZY (D1) / FOURCHAMBAULT (D1) - 22 mai 2022

Coupe de l'Amitié:

COSSAYE 1 / GUERIGNY-URZY 2 - 22 mai 2022

CHARRIN 2 / LA MACHINE 3 - 22 mai 2022

4 - COUPE FÉMININES SENIORS

MODIFICATION DU CALENDRIER

En raison du report du match du 17 avril 2022, SAINT-REVERIEN 1 / CLAMECY 1, repositionné le dimanche 8 mai, la commission revoit le calendrier des demi-finales qui se dérouleront : rencontres aller, dimanche 22 mai au lieu du 8 mai, rencontres retour dimanche 12 juin au lieu du 22 mai 2022.

Aucun report ne sera autorisé. Le club déclarant forfait aura match perdu par pénalité (0-3, moins 1 point).

RESULTATS DU TIRAGE DES ½ FINALES (aller 22 mai) (retour 12 juin) :

NEVERS FC 2 / SNID 1

ENTENTE CORBIGNY-CHATEAU-ARLEUF 1 / vainqueur de CLAMECY 1 / SAINT-REVERIEN 1 (programmé le 8 mai 2022)

Rappel clubs:

La commission rappelle que seules les équipes participant au critérium départemental féminin de foot à huit, à savoir : Clamecy 1, Cosne 1, Ent. Coulanges/Vauzelles 1, Ent. Pouilly/2F2N/Marzy 1, Ent. Corbigny/Château-Arleuf 1, FC Nevers 2, Snid 1 et Saint-Révérien 1, pourront prendre part à la Coupe Départementale Féminine.

Les équipes à onze ne sont pas prises en compte pour cette coupe.

Pour le reste, la commission appliquera le règlement envoyé aux clubs le 9 mars 2022.

5 - COURRIEL

Pris note du courriel de CORBIGNY.

De CERCY nous informant de l'organisation de son tournoi seniors le samedi 25 juin 2022. Droits 26€.

6 – RAPPEL DES PROTOCOLES DE REPRISE DES MATCHS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX

Règles à observer en cas de Virus circulant dans un club

A partir de <u>4 nouveaux</u> joueurs ou joueuses isolés sur 7 jours glissants, le virus est circulant dans le club. L'ARS sera informée et prendra les décisions sur les mesures à prendre pour l'ensemble des joueurs et du staff. Il appartient à chaque club de réaliser le suivi et comptabilisation des <u>cas positifs</u> amenant à déterminer si le virus est circulant dans le club.

Saisine de la commission d'organisation et forfaits

La commission d'organisation en charge de la compétition concernée est chargée de se positionner sur les reports de match selon les circonstances ci-après, après avis des instances médicales.

Dans l'hypothèse du virus circulant dans un club, le référent Covid du club doit :

- Alerter immédiatement la Ligue ou le District par courriel (en fonction du niveau où évolue l'équipe)
- Fournir l'attestation ARS sur la situation.

Le report ne peut être envisagé que si l'une des deux conditions ci-dessous est avérée :

- A partir de <u>4 nouveaux cas positifs</u> de joueuses/joueurs <u>le jour du match</u>
- L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours

COMPÉTITIONS FÉMININES

7 – MATCHS NON JOUES

Journée du 12 décembre 2021

Critérium Féminin

SNID 1 / CLAMECY 1 - Match n°50759.2 - Suite au forfait de CLAMECY 1 (au match aller), le match retour se déroulera au stade Pierre Joly à Imphy le 5 juin 2022.

Journée du 13 février 2022

Critérium Féminin

COSNE 1 / E. POUILLY-2F2N-MARZY 1 – match n°50757.1 – Le match est reporté au 15 mai 2022

Journée du 27 février 2022

Critérium Féminin

CLAMECY 1 / NEVERS FC 2 - match n°50716.2 Le match est reporté au 15 mai 2022,

Journée du 27 mars 2022

Critérium Féminin

E. POUILLY 2F2N MARZY 1 / CLAMECY 1 - match n° 50731.2

Le critérium se terminant le 5 juin 2022, la commission reporte le match au jeudi 26 mai 2022 (Ascension).

Journée du 17 avril 2022

Coupe Féminines Seniors

ST REVERIEN 1 / CLAMECY 1 – match n° 51045.2 – Le match est reporté au 8 mai 2022.

Journée du 24 avril 2022

Critérium Féminin

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 11 MAI 2022 A 16H30.

Le Président Bernard MAY Le secrétaire de séance Michel PINGUET

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.



COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Réunion du 5 mai 2022 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 26

Présidence : M. Dominique ATERO

Présents : MM. BERQUIER, BOITIER, CHEMINOT, DEVOUCOUX.

1 – INDISPONIBILITES

- CARLIER R du 24 avril au 15 mai.
- FOUQUET K le 15 mai.
- LANGEVIN S les 14, 15, 28 et 29 mai, les 4 et 5 juin.
- NEVEU L du 7 au 15 mai.
- SAULIN F les 21, 22, 28 et 29 mai.
- TENAILLE C les 21 et 22 mai.

2 – COURRIER

RAS

3 – INFOS DIVERSES

A tous les arbitres,

Malgré de nombreuses relances, certains arbitres ne rendent toujours pas les rapports disciplinaires consécutifs aux exclusions. A partir de ce jour, tout rapport non retourné dans les délais (dans les 24h) sera synonyme d'un match de suspension dès le weekend suivant.

La CDA rappelle à tous les arbitres qu'à la fin du temps réglementaire des matchs de coupes départementales, si le score est de parité, les deux équipes seront départagées directement par une séance de tirs aux buts. Il n'y a plus de prolongations.

RAPPEL: Les arbitres assistants demandés par les clubs ne sont désignés que le jeudi précédent le match.

Les cours d'arbitres en activité auront lieu le vendredi 6 mai à Moulins Engilbert.

La CDA rappelle que tout courrier doit être transmis à partir de la boite mail officielle du club, à défaut le courrier ne sera pas pris en compte.

4 – ECHANGES NIEVRE/YONNE

8 mai : DIAS C 29 mai : ATERO D

Le Président, Dominique ATERO





PROCES-VERBAL

Commission Statuts et Règlements

Réunion 5 Mai 2022 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 27

Présidence : M. ROUILLERE

Présents: MM. COURTAUD, MONGIN, RAFFARD, BERFORINI

Excusé: M GOUNOT

1 - F.M.I.

1.1 Echec F.M.I.

Journée du 30 Avril 2022

Championnat U13 Division 1

Match N°24396419 - LA CHARITE 1 / FC NEVERS 1 - Arbitre DAGONNEAU Didier

La Commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signés par les Clubs et l'arbitre.

Vu l'analyse de la FMI (LOG) la procédure d'avant match a été respectée par les deux clubs.

La Commission sanctionne le club de LA CHARITE (club recevant) de l'Amende forfaitaire E.18

46.00 € pour Absence de tablette.

Elle valide le résultat : LA CHARITE (3/5) FC NEVERS

1.2 Suivi par la Commission

Une procédure est proposée par la commission qui se traduit par :

Procédure d'exception

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier par substitution.

Modalités d'application

Lorsqu'il y a recours à la procédure d'exception, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation de consigner dans un rapport, leur propre version des faits qui ont provoqué l'échec de l'utilisation de la FMI et le recours à la procédure d'exception.

2 – CHAMPIONNATS - Jeunes

2.1 Réserves

Championnat U 18 / Phase Printemps

Match N°24318046 - NEVERS BANLAY 1 / E. COULANGES-VAUZELLES - Arbitre BAIA Diego

1) Réserves d'avant match, régulièrement confirmées en date du 2 Mai 2022 du club de COULANGES via la messagerie officielle du club, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs MARCEL MUSANGU TSHIBANGU, SAID HALIDI DALIL, AYMAN EL KOBBI, JEPHTE ANDREW ZANGA KPIOUE, KEVIN WONGOBE, SHIRIN JALILOV, AMOS BANAKEA OUENDEMONA, JAHIEL EULOGE SCHADR MOKOFIO, GINO BONICI, JODI MIMBU, ARBABIDINE ALI, FABRICE FRANCOIS, NASSIM BOUHADJAR, AKHMED KHALMURZIYEV, du club F. C. NEVERS BANLAY, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période.

La Commission, après étude du dossier, dit la réserve recevable.

Après vérification des noms cités auprès de FOOT 2000, MM. AYMAN EL KOBBI, KEVIN WONGOBE, SHIRIN JALILOV, AMOS BANAKEA OUENDEMONA GINO BONICI, NASSIM BOUHADJAR, il s'avère que ces six joueurs sont mutés hors période.

Conformément au règlement en vigueur « Par match, sont autorisés à participer six joueurs mutés dont deux hors période »

La commission dit que NEVERS BANLAY à enfreint le règlement en faisant participer plus de deux joueurs mutés hors période

En conséquence, la Commission donne match perdu par pénalité 3/0 – moins 1 au club de NEVERS BANLAY pour en reporter le bénéfice à l'E. COULANGES-VAUZELLES.

Résultat : E. COULANGES-VAUZELLES (3 points 3 buts) NEVERS BANLAY (0 but - 1 point)

Transmet le dossier à la Commission Sportive Jeunes.

2) Participation du joueur U15 Mr FRANCOIS Fabrice Licence N°9603511878 de NEVERS BANLAY sans Double surclassement Article 73.2 (Dossier médical).

La commission sanctionne le club de NEVERS BANLAY de l'amende E.07 de 50.00€ pour licencié non qualifié.

La Commission demande à la Trésorière du District de débiter le club de NEVERS BANLAY des frais de dossier D.08 soit 20.00 €uros.

Mr RAFFARD n'a pas pris part à l'étude de ce dossier et à la décision.

3 - COUPE DE L'AMITIE

Contrôle de la F.M.I.

Match: MARZY 3 / CHARRIN 2: RAS

4 – STATUTS DES EDUCATEURS

CONTROLE PRESENCE SUR LA FEUILLE DE MATCH DE L'EDUCATEUR DECLARE EN CHARGE DE L'EQUIPE Journée 22 du 1^{er} Mai 2022

ST PERE : Absence de l'Educateur déclaré

Amende..... 30.00 €

-BREFORT Damien

Le Président de Séance Christian ROUILLERE



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.



PROCES-VERBAL

Commission Statuts et Règlements

Réunion 5 mai 2022 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 28

Présidence: M. BERFORINI Joseph

Présents: MM. RAFFARD, ROUILLERE

Excusés: MM. COURTAUD, GOUNOT, MONGIN

1 - F.M.I.

1.1 Echec F.M.I. - Absence Feuille de Match

Championnat D4 – Poule B

Match N°23798484 - SAINT PEREUSE 1 / CHARRIN 2

Absence de Feuille de Match.

La Commission entend en audition :

- -Mr MARCEAU Christophe, Président de ST PEREUSE, licence N°891813870
- -Mr GUILLEMINOT Ludovic, Gestionnaire F.M.I. ST PEREUSE Licence N° 8218300268
- -Mr PATUEL Emmanuel, Arbitre Auxiliaire de CHARRIN, Licence N° 2547219524
- -Mr VEILLEROT Benoit, Capitaine de CHARRIN, Licence N° 8218300268

Excusé:

-Mr VOISIN Gilles, Arbitre Assistant de CHARRIN, Licence N°838418186I

Il en ressort:

- Une F.M.I. a bien été réalisée en début de match,
- La rencontre a bien eu lieu avec un arbitrage de Mr PATUEL Emmanuel, Arbitre Auxiliaire de CHARRIN,
- Que la rencontre a eu une durée règlementaire,
- Mr PATUEL nous précise qu'il n'a pas pu compléter et clôturer la F.M.I., le club de ST PEREUSE refusant de mettre à disposition la Tablette à la fin de la rencontre,
- Les représentants du club de St PEREUSE confirment ces dires,

Au vu de ces éléments, la Commission dit que le club de ST PEREUSE, club recevant, a failli à ses obligations en ne mettant pas à disposition les moyens nécessaires à la réalisation d'une F.M.I. ou d'une feuille de match papier.

Conformément à l'article 200 des R.G.,

1) La Commission donne match perdu par pénalité 3/0 —moins 1 point au club de ST PEREUSE pour en reporter le bénéfice au club de CHARRIN 2.

Résultat : CHARRIN 2 (3 points 3 buts) ST PEREUSE (0 but -1 point)

- 2) Adresse un avertissement au club de ST PEREUSE, pour manquement aux devoirs du Club recevant.
- 3) Sanctionne le club de ST PEREUSE d'une amende de 88.00 €uros

(Absence de Tablette – Non-envoi de rapport Constat d'Echec – Non-envoi de Feuille de Match papier).

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Séniors.

La Commission demande à la Trésorière du District de débiter le Club de ST PEREUSE, des frais de dossier D.08 soit 20.00 €uros

Le Président,

Joseph BERFORINI

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.



COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du : 5 mai 2022 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 30

Présidence: M. Alain BUCHETON.

Présents: MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS.

1 - FOOT A 11

1.1- Demandes de modification de rencontres.

Championnat U15 D1.

Match N° 50814.1 US Cosne 1 contre E-Alligny 1 du 11 mai.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le mercredi 25 mai à 16h00.

Demande acceptée.

Match N° 50822.2 US Cosne 1 contre CS Corbigny 1 du 4 juin.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le mercredi 4 mai à 16h00.

Demande acceptée.

Amende de 10€ au club US Cosne pour réponse hors délai.

2 - COUPE DEPARTEMENTALE

Coupe U15.

Match N° 51106.1 CS Corbigny 1 contre AFGP 58.F 1du 23 avril.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 4 juin à 16h00.

<u>Accord invalidé par la commission</u>, en effet celle-ci considère que déplacer la dernière journée de championnat pour pallier un certain manquement des deux clubs ne serait pas équitable.

A noter que cette rencontre peut encore se disputer, soit un mercredi ou encore le samedi 11 juin.

3 - FOOT A 8

3.1 - Demandes de modification de rencontres.

Championnat U13 D1.

Match N° 50946.2 SNID 1 contre AFGP 58.F 1 du 30 avril.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au mercredi 11 mai à 15h00.

Demande acceptée.

Match N° 50950.2 FC Nevers Banlay 2 contre US La Charité 1 du 7 mai.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au mercredi 11 mai à 16h00.

Demande acceptée.

Championnat U13 D2 poule B.

Match N° 50977.2 CS Corbigny 1 contre FC Château Chinon Arleuf 1 du 30 avril.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 11 juin à 10h00.

Accord invalidé par la commission, le 4 juin étant la dernière journée de championnat U13.

3.2 - Forfait déclaré.

Championnat U13 D1.

Match N° 50948.2 Snid 2 contre FC Nevers Banlay 2 du 30 avril.

Forfait déclaré de l'équipe de FC Nevers Banlay 2. Amende 40 €uros

4 - FOOTBALL D'ANIMATION

4.1 − ½ Finale Challenge U11.

Match N° 51098.1 Afgp 58.F 1 contre AS Varzy 1 du 23 avril.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le 14 mai à 14h30. Demande acceptée.

4.2 - Plateaux U11 le 7 mai 2022.

Site d'accueil : Cosne

Matchs à réaliser: US Cosne contre RC Nevers Challuy Sermoise – AS St Père contre AFGP 58.F.

Site d'accueil : SNID Decize

Matchs à réaliser : US Coulanges contre JS Marzy – FC Nevers Banlay contre SNID.

Site d'accueil : Chatillon

Matchs à réaliser: UF La Machine contre FC Nevers (à La Machine) — E-Moulins/Chatillon contre ASA Vauzelles

Site d'accueil : Corbigny

Matchs à réaliser: CS Corbigny contre FC Château Arleuf – SNID 2 contre AFGP 58.F 2

Site d'accueil : Coulanges

Matchs à réaliser: RC Nevers Challuy Sermoise 2 contre AS St Benin – AFGP 58.F 3 contre US Coulanges 2

Site d'accueil : Guérigny

Matchs à réaliser : US La Charité contre AS Guérigny – US Cosne 2 contre US La Charité 2

Site d'accueil : Nevers

Matchs à réaliser : FC Nevers 2 contre JS Marzy 3 – E-St Pierre SLA 09 contre JS Marzy 2.

Site d'accueil: Charrin

Matchs à réaliser: ESN 58 contre SNID 3 – FC Château Arleuf 2 contre AS Charrin

Site d'accueil : Clamecy

Matchs à réaliser : Formule Plateau V Prémery – AS Varzy – AS Clamecy

4.3 - Plateaux U9 le 7 mai 2022.

Site d'accueil : Clubs visiteurs :

La Charité US Cosne – AS Guérigny Urzy (absent excusé) – ALSC Montigny –

FC Chaulgnes

La Machine FC Château Arleuf – AS Chatillon – CS Corbigny – US Moulins

Marzy AFGP 58.F – AS St Benin – AS Pouilly - FC Nevers

St Eloi ASA Vauzelles – US Coulanges – FC Nevers Banlay – CS Chantenay St Pierre SNID – US Cercy – ESN 58 - SLA 09 – RC Nevers Challuy Sermoise

Varzy E-Alligny – AS Clamecy – AS St Père – V Prémery

4.4 - Plateaux U7 le 7 mai 2022.

Site d'accueil : Clubs visiteurs :

AFGP 58 ASA Vauzelles – CS Corbigny – V Prémery – AS Pouilly ESN 58 RC Nevers Challuy Sermoise – US St Pierre - SLA 09

St Père

US La Charité – AS Varzy – AS Clamecy – E-Alligny – US Cosne

Chatillon

UF La Machine – AS Charrin – FC Château Arleuf – SNID – US Lormes

St Benin

ALSC Montigny – US Guérigny Urzy – JS Marzy – US Coulanges

5 - COURRIER CLUB

- Courriel reçu du club de l'AS Clamecy concernant la rencontre 50829.2 du 16 avril reportée après accord des deux clubs au samedi 30 avril et non jouée à cette date.
 - ✓ <u>La commission précise que cette rencontre pourra être disputée après accord des deux clubs les 18 ou 25 mai (un mercredi)</u>.

6 - INFOS CLUBS

La commission rappelle aux clubs que les dates ne sont pas extensibles et de fait il devient responsable de maitriser les nombreuses demandes de changements sous peine de ne pas pouvoir honorer l'intégralité des rencontres dans nos différents championnats voire coupes Départementales.

Le Président, Alain BUCHETON.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.